

Diplôme d'Etat de Masseur–Kinésithérapeute

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

Le Masseur Kinésithérapeute (MK) est un professionnel de santé spécialisé dans la rééducation des troubles du mouvement, de la motricité et des altérations des capacités fonctionnelles. Le MK intervient dans l'ensemble des spécialités médicales (traumatologie, rhumatologie, cardiologie, pédiatrie, gériatrie, sport, pneumologie, neurologie...) car l'altération de chacun des systèmes physiologiques peut participer à la limitation de la mobilité, depuis le nouveau-né jusqu'à la personne âgée.

C'est une profession qui requiert un engagement physique et moral ainsi que des aptitudes dans les interactions humaines et le toucher. A partir d'un examen clinique des capacités motrices, le MK élabore un diagnostic fonctionnel qui prend en compte les facteurs personnels et environnementaux du patient. Puis, en considérant les pratiques recommandées, il choisit des thérapeutiques manuelles, physiques, instrumentales ou éducatives. Acteur de santé, c'est également un professionnel en charge de la promotion, individuelle ou collective, de la santé et de la prévention en général. Par ailleurs, il peut concourir à la formation initiale, continue et à la recherche.

La formation en institut de formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) prépare à l'obtention d'un Diplôme d'Etat (DEMK) indispensable pour l'exercice professionnel, libéral ou en hospitalier. Le DEMK, délivré par la DRJSCS, requiert la validation des 240 ECTS de la formation des 8 semestres en IFMK. Les admissions en IFMK se font après une première année de Licence validée (PASS ; LAS ; STAPS ; SCIENCES). La formation préparatoire au DEMK s'étend sur 4 années, avec 40 % du temps de formation en stage clinique.

Son exercice est défini par le code de la santé publique aux articles L. 4321-1 à L. 4321-22 et R. 4321-1 à R. 4321-145.

Instituts partenaires de formation et d'admission :

Partenaire d'admission IFMK FONDATION EFOM
www.efom.fr Directrice : Me LANGLOIS KARINE
karine.langlois@efom.fr

Partenaire d'admission Ecole de Kinésithérapie de Paris
www.aderf.fr/ Directeur : Jacques Monet
ecole.kinesitherapie.paris@aderf.fr

Institut partenaire de formation :

Partenaire de formation AVH (association Valentin Haüy)
Ecole pour déficient visuel www.cfrp-avh.fr

Instituts partenaires d'admission :

Partenaire d'admission ENKRE <http://www.hopitaux-saint-maurice.fr/Presentation/2/142> Directeur : Daniel Michon

Partenaire d'admission APHP <http://cfdc.aphp.fr/ifmk/>
Directrice : Isabelle Aboustait

Partenaire d'admission ASSAS <https://www.ecoledassas.com/> Directeur : Jean jacques Debiemme

Partenaire d'admission CEERRF <http://ceerrf.fr/> Directeur : Aranud cerioli

OBJECTIFS

La formation d'un masseur-kinésithérapeute vise l'acquisition de connaissances et les apprentissages technologiques requis. Elle doit également apporter au futur masseur-kinésithérapeute les connaissances nécessaires à l'exercice de son métier et lui permettre de développer les capacités qui assureront son expertise comme praticien.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Les 2 volets principaux de la formation comprennent les sciences fondamentales et le développement des compétences cliniques. Les enseignements du premier volet sont articulés d'une part autour des sciences fondamentales (dont les sciences biologiques et médicales, les sciences du mouvement et les sciences humaines et sociales qui permettent de comprendre la singularité des patients et des situations professionnelles), et d'autre part, des savoirs et savoir-faire disciplinaires de kinésithérapie/physiothérapie.

Le deuxième volet consiste à développer les aptitudes, les capacités et les compétences nécessaires au futur professionnel : autonomie, adaptabilité, habileté gestuelle, analyse réflexive et critique de ses pratiques, capacité à apprendre tout au long de la vie, aptitude au travail en équipe et à la coordination, référencement aux recommandations scientifiques.

COMPÉTENCES VISÉES

La formation vise l'acquisition de compétences cliniques cœur de métier et transversales aux acteurs de santé ; l'expérience en stage clinique est transformée en compétences par l'étude des situations et l'intégration de ces situations aux connaissances et aux recommandations de bonnes pratiques.

A l'issue de sa formation, le MK est en capacité de :

1. Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique.
2. Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation.
3. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage.
4. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie.
5. Etablir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie.
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie.
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.

8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
9. Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources.
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs.
11. Informer et former les professionnels et les personnes en formation.

Programme

ORGANISATION

La formation s'étend sur 4 années, après une première année de Licence validée, et est répartie en 2 cycles de 2 ans. C'est une formation à la fois universitaire et professionnalisante.

Les 32 Unités d'enseignements sont réparties en trois domaines :

– Enseignements fondamentaux :

- * santé publique, sciences biomédicales, sciences de la vie et du mouvement, sciences humaines et sociales ;
- * sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs musculosquelettique, neuro-musculaire et cardio-respiratoire.

– Sciences et ingénierie en kinésithérapie :

- * théories, modèles et méthodes;
- * évaluations, techniques et outils d'intervention.

– Apprentissages et approfondissement :

- * méthodes de travail, de recherche documentaire et de recherche clinique ;
- * construction du raisonnement clinique, formation aux compétences cliniques à partir des expériences de stage et démarche de professionnalisation ;
- * élaboration d'un mémoire d'initiation à la démarche de recherche

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Les UE stages représentent 42 ECTS sur 240 ECTS des 4 années, réparties sur 7 stages cliniques en pratique hospitalière et ambulatoire.

L'objectif général du Cycle 1 est l'étude de l'homme sain et la compréhension des situations de soins. La 1re année est centrée sur les savoirs fondamentaux nécessaires à la compréhension des pratiques professionnelles, à la découverte des formes d'exercice et la responsabilité d'exercice. La 2e année est orientée vers l'acquisition de la démarche de raisonnement clinique, la sémiologie et l'évaluation clinique.

L'objectif général du Cycle 2 est de former à agir avec compétence dans les situations de soins.

Il a pour finalité la mise en projet et la réalisation d'actes en situation réelle. Il est organisé pour permettre à l'étudiant la mise en œuvre des onze compétences. La 3e année est centrée sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, la conception des interventions et l'acquisition des savoir-faire. La 4e année permet l'approfondissement des compétences cœur de métier ainsi que la mise à distance de l'exercice professionnel et les pratiques réflexives.

TUTORAT

Diverses formes de tutorat visent l'optimisation des apprentissages expérientiels, méthodologiques ou fondamentaux. Le projet de formation accompagne l'acquisition progressive des compétences tout en considérant le projet professionnel de l'étudiant. La mise en place de ce parcours de formation permet d'accroître l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui chemine vers la professionnalisation.

Au sein des IFMK

Chaque établissement développe un projet d'accompagnement des apprentissages de l'étudiant qui lui est spécifique. Les responsables pédagogiques suivent la scolarité de l'étudiant (validation aux contrôles des

connaissances, présence, investissement, participation) et l'orientent en cas de difficultés rencontrées.

Par ailleurs, l'école met à disposition des étudiants des moyens logistiques et matériels leur permettant de développer entre eux une forme tutorale d'entraide qui s'organise en fonction de la dynamique de ces derniers.

Lors de la formation clinique

Le tuteur de stage accueille et organise la formation pratique de l'étudiant. Il accompagne le développement des compétences de ce dernier formalisées dans le portfolio. Tout au long du stage, il est garant de la qualité et de la sécurité des soins.

STAGE

Stage : Obligatoire

Durée du stage : 42 semaines de stages sur les 4 années

Stages et projets tutorés :

La formation comprend 7 périodes de stages cliniques

ou hors cliniques réalisées sur les lieux d'exercice des masseurs kinésithérapeutes, en alternance avec des périodes d'enseignement en IFMK, pour un temps total de stages de 42 semaines sur les 4 années.

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique MK auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes de professionnels. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les tuteurs qui encadrent l'étudiant et par le formateur dans les rencontres avant et après les périodes de stages. Des analyses de pratique sont effectuées en lien avec les unités d'enseignement et d'intégration. Ainsi, les structures d'accueil sont des lieux de mobilisation, d'intégration et d'acquisition des connaissances, par l'observation, la contribution aux soins. L'analyse de la pratique contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement des compétences en masso-kinésithérapie.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Admission

LES CLEFS DE LA RÉUSSITE

* Pré requis à l'entrée en année de sélection, (première année de Licence selon l'arrêté du 17/01/2020 relatif aux admissions en études MK) :

* dépendant de la voie d'accès sélectionnée, c'est-à-dire fonction du type de Licence (PASS ; L.AS ; STAPS ; SCIENCES...)

* Pré requis à la réussite de l'année de sélection :

* validation de la première année de Licence et classement en rang utile.

* Pré requis à la formation :

* Prédilection au contact humain et au toucher

* Être intéressé par les questions de santé et les questions sociales

* Disposer de qualités humaines et de capacités relationnelles : écoute, dialogue, adaptabilité, accompagnement

* Disposer d'une maîtrise de l'expression écrite et orale

* Avoir de l'intérêt pour les sciences du mouvement et la démarche scientifique

* Être dans un processus professionnalisant

Choix de spécialités recommandés pour les élèves de 1ère et Terminale intéressés par la formation :

Au moins 1 des 3 SPE suivantes (se référer aux sites des universités qui assurent la sélection) :

SPE SCIENCES de la VIE et de la TERRE

SPE PHYSIQUES

SPE MATHS

Et après ?

POURSUITES D'ÉTUDES

En fonction des dispositions spécifiques des IFMK, des parcours spécifiques peuvent être proposés : double cursus master/MK ; stage de recherche ; accès aux masters post DEMK...

PASSERELLE

Se référer au décret n°2019-1125 du 4/11/2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

TAUX DE RÉUSSITE

99 % *

* 99% de réussite au DEMK pour les étudiants présentés en sessions 1 et/ou 2 du semestre 8 de la formation. Le taux de réussite transmis par la DRJSCS, autorité compétente pour la délivrance du DEMK se base sur le taux de diplômés (Nombre de diplômes délivrés sur nombre de candidats présentés en session 1 et/ou 2 du semestre 8). Seuls les étudiants ayant validé les 210 ECTS des 7 premiers semestres de la formation peuvent être présentés au jury final organisé par la DRJSCS. Ainsi, ce taux de réussite ne prend pas en compte les variations de temps de formation qui pourrait résulter de redoublement, de césure ou d'une interruption.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le rapport d'activité 2017 des formations paramédicales en Ile de France indique un taux d'insertion pour les jeunes diplômés de l'année n-1, en établissement de santé, y compris médico-social, de 44% et en secteur ambulatoire de 56%.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Pour information, l'exercice est à 85%, ambulatoire pour l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes (Données du conseil National de l'Ordre des MK).

Contacts

Directrice

Karine Langlois
karine.langlois@efom.fr

Directeur

Jacques Monet
ecole.kinesitherapie.paris@ekp.fr

Responsable(s) de formation

Marie-Thérèse Froissart
mtf@ekp.fr

Responsable(s) de formation

Christophe Dauzac
cda@ekp.fr

Responsable(s) pédagogique(s)

Isabelle Menier
ime@ekp.fr

Secrétariat pédagogique

Isabelle Rebiere
01 43 45 10 50
scolarite@ekp.fr

Gestionnaire administratif

Eugenie Nemba
01 57 27 85 24
eugenie.nemba@u-paris.fr

Contact admission de l'IFMK de la Fondation EFOM

Adeline Morin
01 77 68 35 59
admissionifmk@efom.fr

En bref

Composante(s)

UFR de Médecine

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Niveau d'études visé

BAC +5 (niveau 7)

Public(s) cible(s)

- Étudiant

Modalité(s) de formation

- Formation initiale

Langue(s) des enseignements

- Français

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation